

EPIDEMIO-SURVEILLANCE EN ABATTOIR :
 RETOUR DES INFORMATIONS SANITAIRES EN ELEVAGE OVIN ET CAPRIN

J. BRUNET*

RESUME : Une enquête, menée il y a quelques années dans le Sud-est de la France, auprès des éleveurs de petits ruminants, avait montré l'intérêt d'un retour d'informations sanitaires depuis les abattoirs. Depuis le début de l'année 1984, deux abattoirs (un dans la Drôme, l'autre dans le Vaucluse) enregistrent, par lots d'animaux, toutes les lésions observées. Depuis le 1er août 1984, les éleveurs reçoivent un courrier leur permettant de suivre l'état sanitaire de leurs cheptels.

SUMMARY : A study, carried out a few years ago in the South East of France revealed the importance, for sheep and goats breeders, of the return of sanitary informations from slaughterhouses. Since the beginning of 1984, two slaughterhouses have been engaged in collecting and recording every observed lesions. The recording unit is the flock, not the individual animal. Since august 1984, breeders have been sent mails, allowing them to follow the sanitary level of their own flocks.

*
* *

La possibilité d'accès aux informations sanitaires fournies par l'abattoir, constitue une demande constante des éleveurs depuis de nombreuses années. Il ne faut pas trop nourrir les illusions de certains qui voudraient croire que les lieux d'abattage modernes sont autant de salles d'autopsie, ou bien les temples dans lesquels quelque oracle, par lecture des entrailles, pourrait éclaircir tous les mystères de la pathologie. Cependant, l'abattoir est bien le lieu - d'où sont maintenant exclues, pour d'excellentes raisons, "toutes personnes étrangères au service" et notamment les producteurs - où peuvent être constatées quelques grandes vérités pour l'épidémiologiste, et des observations instructives pour l'éleveur, qu'il serait bien dommage de laisser échapper pour l'un et pour l'autre.

L'élevage des petits ruminants, sans doute du fait de la grande variété des espèces parasitaires qui l'infeste, et du "bruit de fond" pathologique important qu'elle engendre, a beaucoup à apprendre de cet outil de surveillance.

I. LES PARTENAIRES - LEURS OBJECTIFS

Les deux principaux partenaires collaborant à la réalisation ici décrite sont :

- . la Direction de la Qualité du Ministère de l'Agriculture (Service de la Santé et de la Protection Animales),

* G.I.E. Ovin Rhône-Alpes, 36 quai Fulchiron, 69005 Lyon.

- . le G.I.E. ovin Rhône-Alpes, organisme de promotion de l'élevage ovin et de concertation entre ses différentes composantes régionales.

Leurs objectifs complémentaires sont :

- . la mise en place d'une action permettant de tester, en vraie grandeur, une méthode d'enregistrement, transmission et traitement des données sanitaires obtenues en abattoir,
- . la production d'éléments épidémiologiques, permettant aux décideurs (groupements de producteurs, instances départementales, régionales et nationales) d'orienter la politique sanitaire, la politique de production en général, et d'évaluer à terme l'impact des mesures mises en oeuvre,
- . la réalisation d'un retour des informations aux éleveurs et à leurs conseillers, afin qu'ils y trouvent les éléments nécessaires à l'amélioration des méthodes et du revenu de l'élevage, de la qualité de ses produits.

Cette amélioration est bien, sans nul doute, l'objectif ultime qui justifie tous les autres.

II. BREF HISTORIQUE

De 1976 à 1979, dans le sud-est de la France, le G.I.E. sud-est ovin a réalisé une étude dans six à sept abattoirs. Les observations n'étaient ni exhaustives, ni continues, elles ont toutefois concerné 41.000 animaux ; elles ont permis de définir les méthodes d'observation et d'appréhender les problèmes que pose l'implantation dans les abattoirs d'une nouvelle fonction : l'enregistrement épidémiologique.

Au cours de 1983 a été arrêté le principe d'une collaboration entre la Direction de la Qualité du Ministère de l'Agriculture et le G.I.E. ovin Rhône-Alpes, pour la mise en place d'une "retour d'informations sanitaires" fonctionnant en continu dans deux abattoirs ovins du sud de la Drôme et du nord du Vaucluse.

Les agents chargés des observations ont été mis en poste en février et mars 1984. Après un temps de formation, de mise au point des matériels et de la nécessaire adaptation de la chaîne d'abattage, les premiers enregistrements ont été réalisés en mai.

Les envois des résultats aux éleveurs n'ont été effectués que lorsque le processus a été suffisamment fiabilisé - au 1er août 1984 - pour ne plus l'interrompre ensuite.

Quelques éléments épidémiologiques synthétiques ont déjà été produits ; un bulletin mensuel régulier sera diffusé sous très brève échéance.

III. DEUX PREALABLES : DEFINITION DE L'UNITE D'OBSERVATION ; SON IDENTIFICATION

- L'UNITE D'OBSERVATION : le lot d'animaux.

Les observations portent sur les lésions et infestations parasitaires des ovins et caprins.

L'unité d'observation n'est pas l'animal, mais le lot d'animaux, de type homogène (des agneaux, des moutons adultes, des chèvres...) provenant d'un même élevage. On peut noter que le lot d'un seul animal n'est qu'un cas particulier de cette conception.

- IDENTIFICATION DU LOT D'ANIMAUX

D'un point de vue épidémiologique on considère qu'un lot d'animaux ne présente d'intérêt que si, pour le moins, on connaît son département d'origine.

Le département est en fait l'unité géographique à laquelle il est facile d'accéder et qui apporte une précision correcte ; il permet par ailleurs de remonter aisément à la notion de région.

Pour obtenir plus de finesse géographique, la seule clé d'accès, dans le découpage administratif français, est la commune. En soi elle ne présente que peu d'intérêt, mais permettrait un zonage intra-départemental plus pertinent pour l'épidémiologiste, par l'utilisation de la notion de "petite région agricole".

Du point de vue de l'information à l'éleveur, il est évident que le retour n'est possible que si ce dernier est parfaitement identifié.

L'obtention de cet ensemble de renseignements est possible par l'utilisation du numéro national d'exploitation agricole à 8 chiffres (Département - Commune - Elevage).

En pratique, c'est ce numéro qui est utilisé chaque fois que cela est possible ; c'est particulièrement le cas dans le milieu organisé des coopératives et groupements de producteurs, qui constitue encore l'essentiel du champ d'action du service mis en place. Bien qu'un peu plus délicat à mettre en oeuvre, du fait des difficultés à toucher les éleveurs, ce système d'identification est parfaitement envisageable dans le "circuit traditionnel".

IV. SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT

La chaîne des opérations est schématiquement décrite par la figure 1.

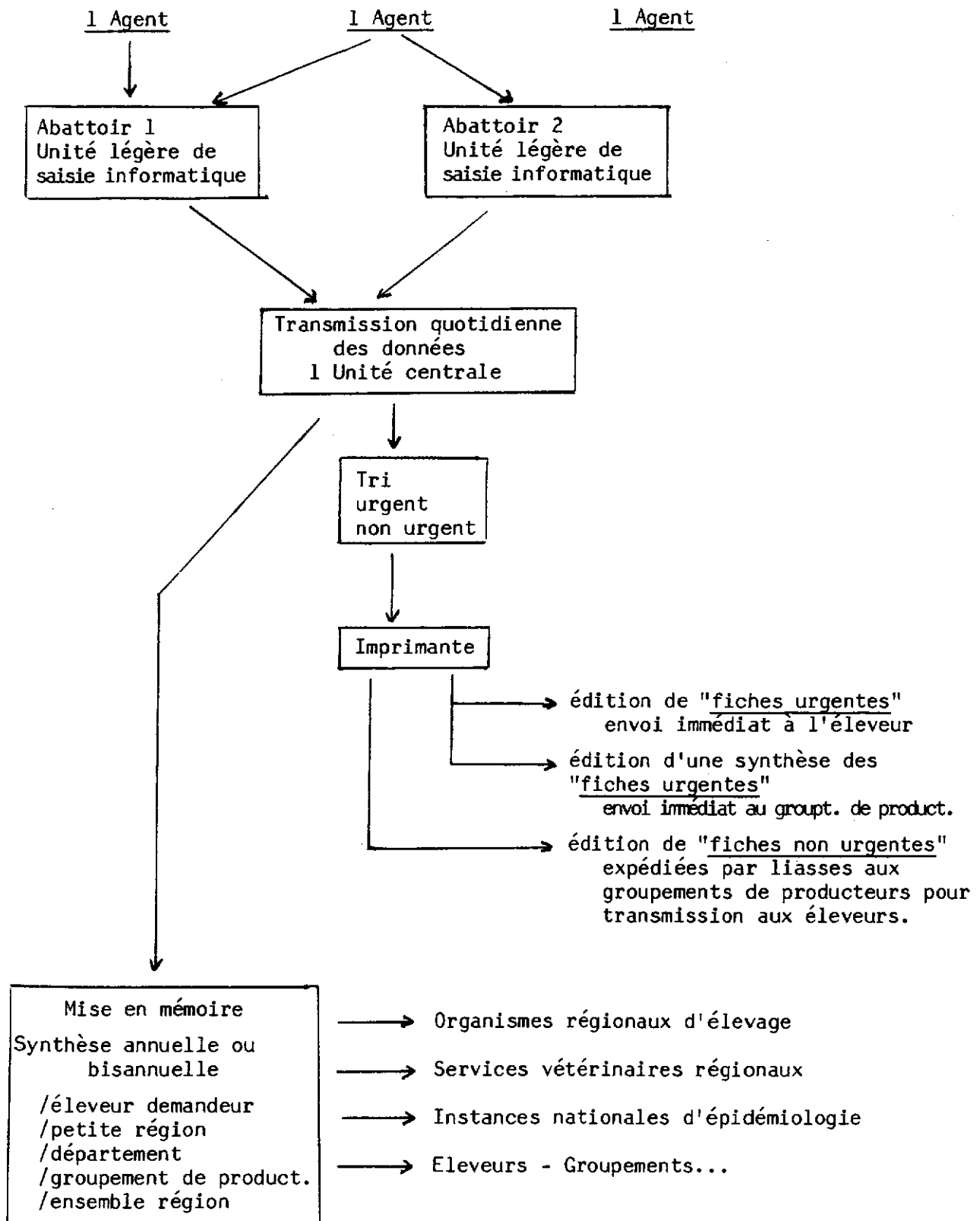
- OBSERVATION - ENREGISTREMENT

Les lésions et les infestations parasitaires sont observées en continu, et selon une grille homogène, dans chacun des deux abattoirs, sur tous les lots pour lesquels on connaît au moins l'origine départementale. Les données sont enregistrées à l'aide d'un micro-ordinateur portable, étanche et antichoc (marque Husky - Modèle Hunter), qui peut être porté par l'agent ou posé sur un support, au sein même de la salle d'abattage.

- STOCKAGE COURT DES DONNEES

Les données enregistrées sont stockées dans le micro-ordinateur par modules correspondant à chaque lot et constitués d'un identifiant : "élevage + type et nombre d'animaux observés" et d'un nombre variable d'unités : "lésion + gravité + nombre d'animaux atteints".

Figure 1 : Schéma d'exploitation des données sanitaires de l'abattoir



La mémoire de l'appareil permet le stockage des observations de trois journées au maximum (à raison de 50 à 100 lots/jour en moyenne). Cette capacité ne constitue en fait qu'une sécurité (utile en cas de défaillance du système de transmission).

- TRANSMISSION QUOTIDIENNE DES DONNEES

En routine, les enregistrements sont transmis chaque jour par ligne téléphonique sur un site central au G.I.E. ovin Rhône-Alpes, constitué d'un micro-ordinateur (type MINI 6 - Honeywell Bull) dont la fonction est double :

- . édition immédiate des "lettres personnalisées" au nom des éleveurs pour les lots dont l'origine est connue (85 %),
- . stockage long et traitement statistique des données pour l'ensemble des lots observés.

La confirmation "en étoile" d'unités légères de saisie de l'information dans chaque abattoir autour d'une unité lourde centralisée a été choisie pour permettre, sans surcoût important, l'implantation du service dans d'autres abattoirs.

- EDITION ET EXPEDITION DES RESULTATS AUX ELEVEURS

L'édition des "lettres-résultats commentés" peut être réalisée dans l'heure qui suit la transmission. Elles sont expédiées, soit au groupement qui les achemine lui-même à ses adhérents, soit directement aux éleveurs (selon la demande du groupement). Dans cette deuxième modalité, les délais de réception sont de l'ordre de 48 à 72 heures par rapport à la date d'abattage (délais des P.T.).

- STOCKAGE A LONG TERME ET TRAITEMENT EPIDEMIOLOGIQUE

A ce stade, les capacités-mémoires sont théoriquement infinies ; en pratique, pour le traitement statistique, deux unités-temps principales ont été retenues :

- . le mois : pour établir un bulletin régulier comparant, sur cette courte période, la répartition des lésions et infestations dans l'espace,
- . l'année : pour étudier les variations dans le temps.

Au terme de cette description, qui n'a pas permis d'entrer dans tous les détails, nous proposons d'approfondir ci-après les deux points suivants :

- . principe des enregistrements,
- . principe d'édition des lettres à destination des éleveurs,

et d'illustrer par quelques exemples :

- . les renseignements d'ordre épidémiologique qui peuvent être obtenus.

V. PRINCIPE DES ENREGISTREMENTS

- LES HOMMES

Du fait du caractère expérimental et limité de l'action initiale, et afin d'explorer sereinement toutes les possibilités, il a été décidé d'affecter des agents-observateurs comme personnel supplémentaire par rapport aux techniciens du Service d'inspection. En pratique, ceux-là sont placés sur la chaîne en amont de ceux-ci et leurs fonctions n'interfèrent pas.

Il n'est cependant pas exclu que, dans le contexte d'extension future de l'action, les techniciens des Services vétérinaires assurent la double fonction d'inspection et d'enregistrement.

- LE MATERIEL

Déjà sommairement décrit, il permet une saisie grâce à un clavier, et un contrôle visuel par un écran de 8 lignes. Pour gagner en rapidité les lésions sont enregistrées selon un code de trois lettres (cf tableau I).

- DESCRIPTION DES TYPES D'ANIMAUX

Par définition, le lot observé est homogène dans sa composition en l'un des sept types d'animaux figurant au tableau I. Chaque type est codé par deux lettres.

- DESCRIPTION DES LESIONS ET INFESTATIONS PARASITAIRES

La liste des lésions et parasites retenus s'est voulue aussi exhaustive que possible ; un groupe fait toutefois l'objet d'un traitement particulier : les lésions n° 51 à 56 sont des lésions très fréquentes, d'importance économique ou hygiénique faible ; elles ne sont enregistrées que par sondages réguliers afin de ne pas surcharger le travail d'observation.

Un autre groupe de lésions notées * sur le tableau I, ne fait pas l'objet d'une communication aux éleveurs, soit parce que leur interprétation pathologique ne peut être faite actuellement de façon satisfaisante, soit parce qu'elles ne mettent pas directement en cause la pratique de l'éleveur.

Les gravités sont appréciées selon un système de 5 classes, définies aussi précisément que possible afin d'assurer le maximum d'homogénéité de la part des différents observateurs et le maximum de stabilité dans le temps (cf quelques exemples : tableau II).

VI. PRINCIPES UTILISES POUR L'EDITION DES LETTRES-RESULTATS

Les lettres adressées aux éleveurs rappellent la date d'abattage, le nombre et le type d'animaux, et dans un premier tableau l'ensemble des lésions observées en précisant le nombre d'animaux atteints par classe de gravité (cf annexe : exemple de lettre).

Suivent des commentaires correspondant à différents objectifs :

- . protection de la santé publique : l'attention est particulièrement attirée en matière d'échinococcose ;

Tableau I : Codes d'enregistrement des catégories d'animaux et des lésions.

Codes "animaux"

OV : Ovins adultes	AX : Agneaux
OM : Ovins adultes maigres	AB : Agneaux de bergerie
AL : Agnelles	AH : Agneaux d'herbe
CP : Caprins	

Codes "lésions"

(* = lésions non communiquées aux éleveurs)

Lésions hépatiques

01 - GDO - Grande douve
 02 - PDO - Petite douve
 03 - DCB - Dilat. Can. biliaires
 04 - ECH - Echinococcose
 05 - CIR - Cirrhose
 06 - CYS - Cysticercose
 07 - LPH - Lés. ponct. hépatique
 08 - TPH - Trajet para. hépatique
 * 09 - CCH - Calcification hépatique
 10 - ABH - Abscès hépatique
 11 - PRH - Périhépatite
 12 - CLB - Calculs biliaires
 * 13 - ALH - Atrésie lobaire hépatique
 * 14 - NLH - Nécrose lobulaire hépa.

Lésions pulmonaires

15 - ABH - Abscès hépatique
 16 - HEP - Hépatisation
 17 - CAR - Carnification
 18 - PLE - Pleurésies
 19 - PLP - Pleuropneumonie
 20 - EXS - Exsudat fibrineux
 21 - ADH - Adhérences
 22 - ATL - Atélectasie linéaire
 23 - ATP - Atélectasie en plage
 * 24 - ATC - Atélectasie carnifiée
 25 - PNC - Pneumonie chronique
 26 - PNV - Pneum. vitreuse - Milleriose
 27 - GPB - "Grains de plomb"
 28 - DIC - Dictyocaulose
 * 29 - TPP - Trajet para. pulmonaire

Lésions diverses

30 - STR - Strongles de la caillette
 31 - TEN - Ténia
 32 - GAL - Gâle
 33 - XXX - Cachexie
 34 - ZZZ - Hydrohémie
 35 - PAR - Paratuberculose
 36 - TUB - Tuberculose
 37 - WWW - Péritonite
 38 - PER - Péricardite
 * 39 - JJJ - Insuffisance cardiaque
 40 - ICC - Ictère
 * 41 - MEL - Mélanose
 42 - ABG - Abscès ganglionnaires
 43 - ART - Arthrite
 44 - FRA - Fracture
 45 - PPP - Traces d'injection - Piqûres
 46 - HEM - Hématomes
 47 - SPL - Splénomégalie, grosse rate
 48 - SAR - Sarcosporidiose
 49 - CYM - Cystic. musculaire

Lésions "sondage statistique"

* 50 - SSS - "Balise stat."
 * 51 - AIL - Aillotage
 * 52 - PIH - Piqueté hémorragique
 * 53 - STP - Stase pleurale
 * 54 - PUR - Purpura
 * 55 - APP - Aplasie pulmonaire
 * 56 - BOU - "Boursoufflures"

Tableau II : Exemples de classification de la gravité des lésions.

LESIONS	CODE	GRAVITE 1	GRAVITE 2	GRAVITE 3	GRAVITE 4	GRAVITE 5
HEPATISATION	HEP	1 lobe atteint	1 à 2 lobes	3 lobes	4 lobes	5 lobes
PLEURISIE	PLE	Moins de 20 %	SP 20-40 %	SP 40-60 %	SP 60-80 %	SP Plus de 80 %
ABCS HEPATIQUE	ABH	1 à 3 petits (grains maïs) ou 1 gros (grain pigeon)		10 petits ou 3 gros		30 % du foie
PETITE DOUVE	PDO	10 PDO avec pression		10 PDO sans pression		Beaucoup PDO sans pression
TRACES D'INJECTION-PILULES	PPP			Collier	Côtes	Gigot

- . information des éleveurs et diffusion d'indications techniques à visée préventive avec, bien souvent, renvoi sur les conseillers d'élevage spécialisés ;
- . sensibilisation des éleveurs aux conséquences économiques au stade de l'entreprise d'abattage,

et répondant aux critères suivants :

- . INFORMATION

Toutes les lésions relevées (si elles appartiennent à la liste des lésions communiquées aux éleveurs) font l'objet d'un compte-rendu dans le "tableau initial" de la lettre.

Les lots ne présentant aucune lésion sont également signalés.

- . BRIEVETE

Les lettres n'excèdent pas deux pages, mais en cas de lésions graves et importantes, cette longueur est dépassée (5 % des cas environ).

Les lésions présentes à la gravité 1 (très faible) ne sont pas commentées.

- . PRIORITES

Les lésions et associations de lésions sont classées selon un ordre qui appelle en priorité les commentaires concernant les problèmes jugés les plus graves (par leur nature ou par leur intensité).

Selon la nature des lésions observées, les lettres sont classées "urgentes" et "non urgentes", ce qui permet de différencier leur vitesse d'acheminement.

VII. EXEMPLES D'EXPLOITATION EPIDEMIOLOGIQUE DES DONNEES D'ABATTOIR

Les figures 2 et 3 présentent la variation dans l'espace (département par département) de deux infestations parasitaires, protostrongles (strongles pulmonaires) et dicrocoeliose (petite douve), sur les ovins "allant à l'herbe", et pendant une période de un an (mai 84 à avril 85).

Deux indicateurs sont utilisés :

- . le pourcentage d'animaux présentant l'infestation (quelle qu'en soit la gravité),
- . un "indice pathologique" : intégrant à la fois la gravité des infestations et la fréquence des atteintes pour chaque classe de gravité.

Ce deuxième indicateur est plus apte à comparer précisément les différents départements.

Ainsi la figure 2 montre, pour les protostrongles, des pourcentages d'animaux atteints variant de 39 % en Ardèche à 95 % en Haute-Savoie, et des indices pathologiques variant dans un rapport de 1 (Drôme) à 77 (Saône-et-Loire).

Figure 2 : Parasites pulmonaires (Protostrongles)

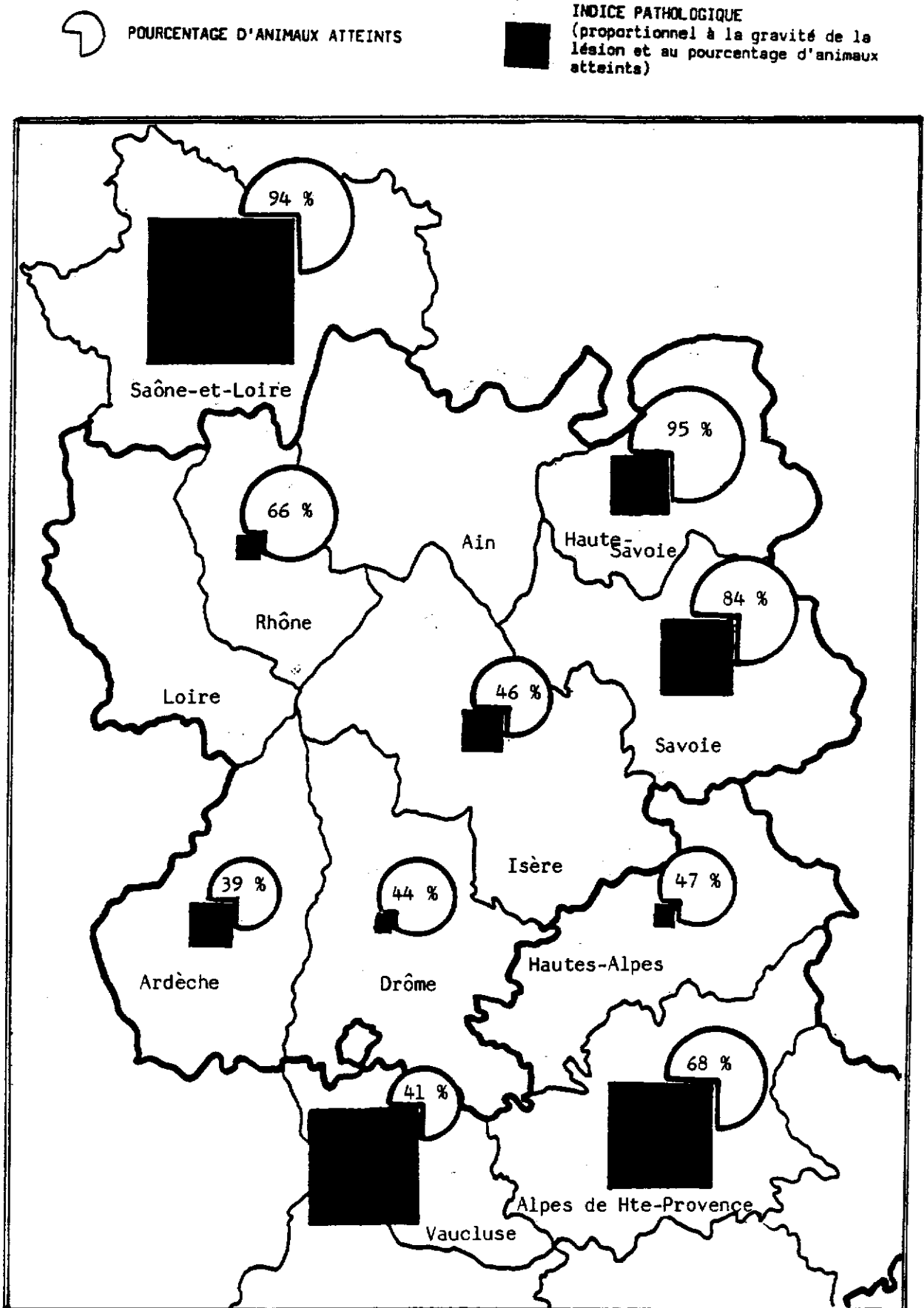
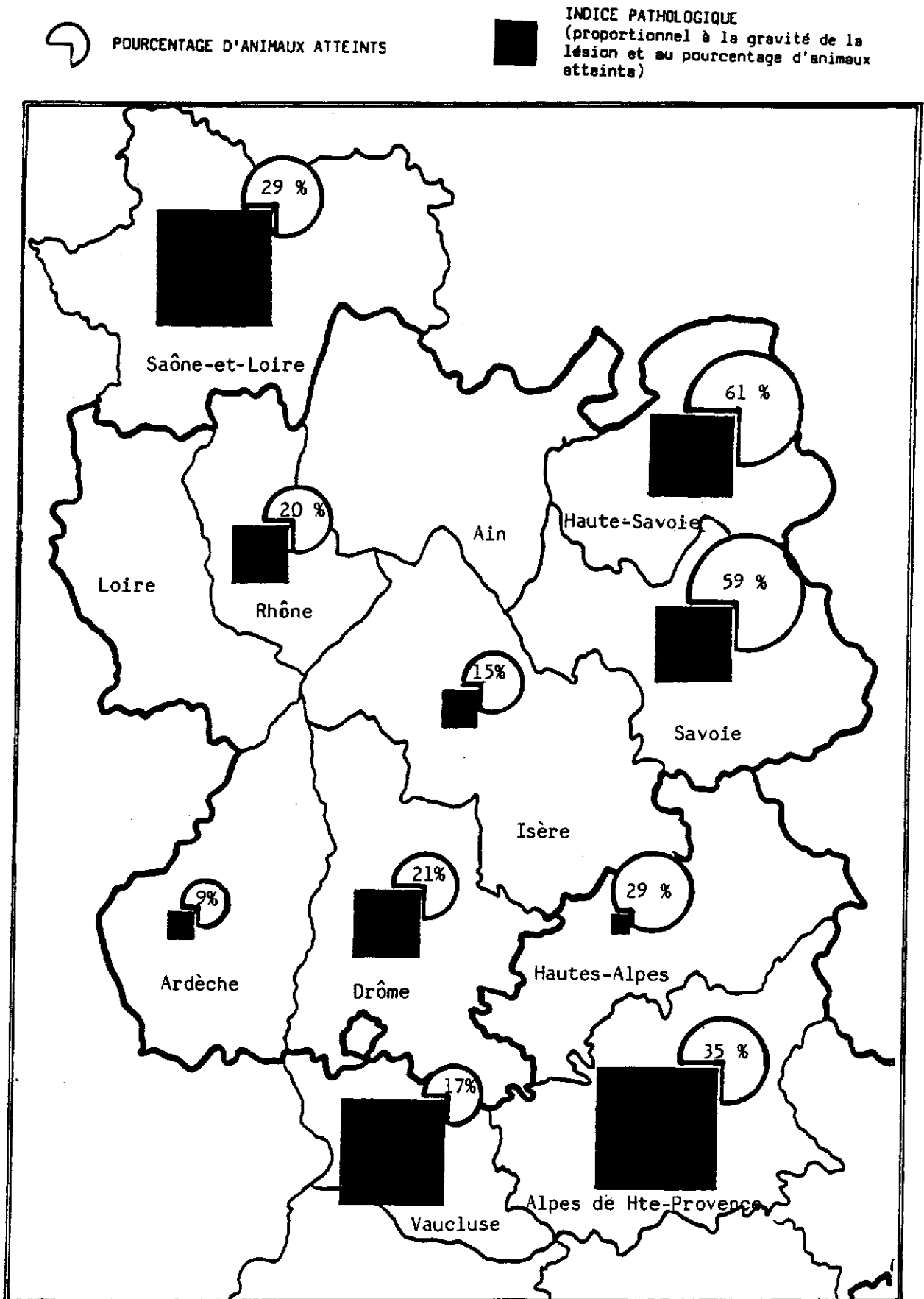


Figure 3 : Petite douve

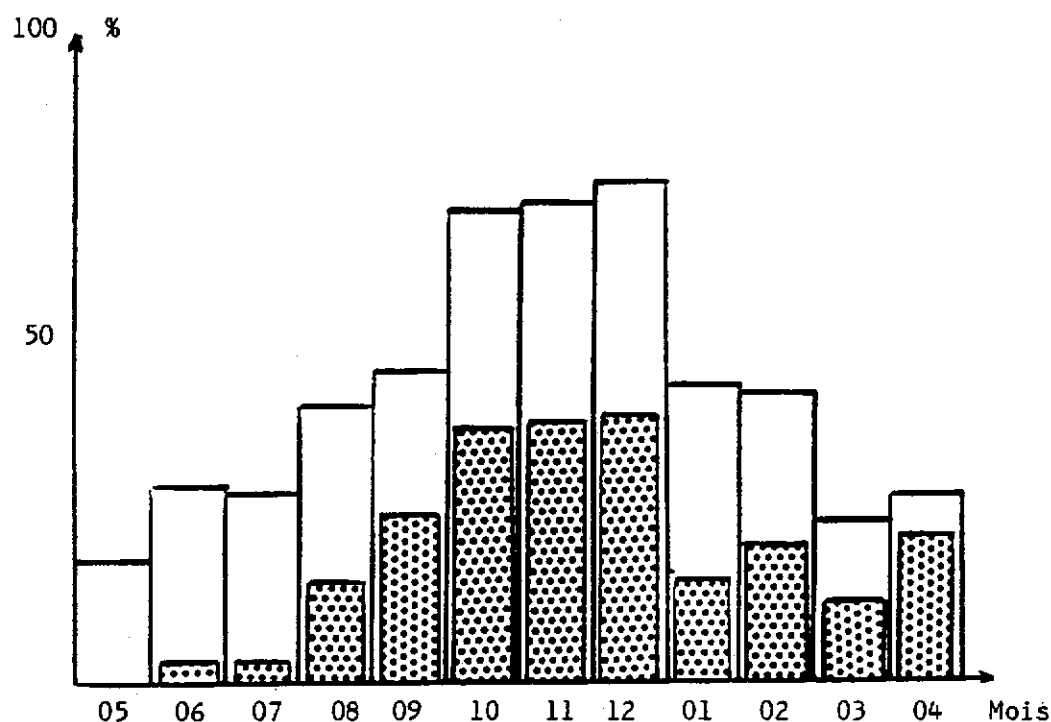


La comparaison de ce dernier département avec celui de Haute-Savoie, atteste que si des proportions voisines d'animaux sont atteints dans les deux départements, les niveaux d'infestation (gravité) sont nettement plus forts en Saône-et-Loire.

La figure 4 illustre un autre mode de présentation des données enregistrées : complémentaire du précédent, il montre les variations dans le temps (mois par mois) des infestations sur les mêmes types d'animaux, et pour les deux parasites, étudiés précédemment (protostrongles - petite douve).

Figure 4 : Evolution mensuelle du pourcentage d'animaux atteints. Département : Drôme.

□ Protostrongles ▨ Petite douve



Nb d'observations : 584 1421 1270 1443 2226 2441 2368 741 170 802 1340 890

A l'observation de ces dernières données on peut préjuger que le pic observé au cours des mois d'automne (octobre - novembre - décembre) correspond à des infestations intervenues sur les animaux au cours de l'été précédent. Ce fait illustre que l'abattoir ne peut être un outil de suivi très précis dans le temps, du fait des inévitables décalages entre l'observation de la lésion et le moment de sa formation. L'abattoir constitue plutôt un observatoire du long terme : son unité minimale d'interprétation dans le temps est plus probablement l'année.

Conclusion

Nous n'insisterons pas plus sur l'apport important des données de l'abattoir, pour l'éleveur lui-même ; car ses informations, parfois ses sanctions, sont directes, incontestables ; il s'agit-là d'un véritable outil de connaissance, souvent de remise en cause, donc de développement.

Du point de vue de l'épidémio-surveillance, un réseau d'observation sanitaire en abattoirs inscrit ses fonctions dans le chapitre de l'épidémiologie descriptive ; en effet, il constitue essentiellement un outil d'enregistrement d'une partie de la réalité sanitaire.

L'abattoir n'appréhende pas tout le champ de la pathologie puisque, par définition, il n'accueille que des animaux vivants ; cependant, il reçoit aussi les animaux de réforme, bien souvent abattus pour motif pathologique ; de plus, situé en bout de la chaîne de production, ses enseignements demeurent importants sur les pertes par saisie et sur toute une pathologie "de fond", pas forcément spectaculaire, mais responsable de pertes énormes par manque à gagner, déficit de production. A ce titre, il doit être une source d'évaluations économiques qui permettent de mieux hiérarchiser les problèmes sanitaires et, partant, de définir des priorités d'action.

Sa nature d'observatoire lui permet, à terme, de mesurer l'impact des mesures de lutte qui ont pu être ainsi mises en oeuvre ; à ce titre, il participe au domaine de l'épidémiologie opérationnelle.

La prise de conscience, en France, de la nécessité d'un réseau d'épidémio-surveillance est récente.

Un tel projet doit aboutir à la mise en place d'un véritable "tableau de bord", qui doit permettre de connaître, suivre, évaluer... donc décider. Le réseau d'observations en abattoir en constitue quelques-uns des cadrans importants.

Nous en sommes aux réglages et aux premières connexions ; les partenaires sont divers : éleveurs, abatteurs, administration vétérinaire, enseignement... nous souhaitons qu'aucun ne se lasse, en si bon chemin.



NR
La Ville
BARBIERES
26300 BOURG DE PEAGE

SPECIMEN
GROUPEMENT DE PRODUCTEUR
26.023.999

Lyon, le 25 Avril 1985

Monsieur,

Le lot de 023 Agneaux d'Herbe que vous avez livré à l'abattoir a été examiné lors de son abattage le 24/04/85.

Le résultat de ces observations vous est communiqué ci-dessous :

Lesions ou Atteintes parasitaires	Nombre d'animaux atteints				
	Gravité				
	tres faible	faible	moyenne	forte	tres forte
Atelectasie Lineaire	3				
Hepatisation Rouge	4				
Tenia	8	7	3		

Vous trouverez, ci-dessous, quelques commentaires ou conseils sur les principales lésions relevées ; ils vous sont donnés sous la seule et entière responsabilité du G.I.E. Ovin Rhone-Alpes.

Ces commentaires concernent uniquement les maladies observées sur les fressures et parfois sur les carcasses ; ils n'ont pas de rapport direct avec le classement des carcasses établi par l'abattoir, ni donc avec le prix qui vous est payé.

* * * * LE TENIA OU MONIEZIA * * * *

- DESCRIPTION ET CYCLE :

Le Tenia des ovins et caprins est un ver plat, de plusieurs mètres de long. Il vit dans l'intestin grêle à la paroi duquel il est fixé par sa tête ; son corps est formé de très nombreux segments constamment renouvelés ; les plus anciens - ceux de la "queue" - se détachent et sont éliminés avec les crottes. Ils sont alors visibles, évoquant, par leur taille et leur couleur, des "grains de riz". Ceux-ci sont bourrés de milliers d'œufs qui seront dispersés sur les pâturages.



SERVICE VÉTÉRINAIRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION ANIMALES
44-46, boulevard de Grenelle 75732 PARIS CEDEX 15

Les oeufs pourront être ingérés par une petite araignée microscopique - Oribate - qui permettra leur transformation en larve ; enfin un ruminant pourra s'infester en avalant, avec l'herbe, l'Oribate, porteur de larve. Chaque larve ingérée se développera en un Tenia adulte qui reproduira le cycle.

- CONSEQUENCES SUR LES ANIMAUX :

Les jeunes agneaux et chevreaux, montrent des symptômes graves liés à cette infestation : baisse ou arrêt de croissance, ballonnement du ventre, poil "pique"...

* * * * LUTTE CONTRE L'INFESTATION PAR LE TENIA OU MONIEZIOSE * * * *

Pour les exploitations où le risque est maximum, les jeunes animaux doivent être traités 4 à 6 semaines après la mise à l'herbe, puis régulièrement toutes les 4 à 6 semaines. Si on pratique un retrait du pâturage - pour une mise à l'engrais par exemple, ou pour un changement de parcelle - un traitement doit être effectué à ce moment-là. Ce schéma de traitement "intensif" doit toutefois être modulé et assoupli en fonction du risque lié à la région et au mode d'élevage.

Dans toute la mesure du possible, il est conseillé de garder les animaux en bergerie pendant les 12 à 24 heures suivant le traitement, afin de limiter la dissémination sur les pâturages.

Principaux produits actifs contre le Tenia :

- Produits spécifiques : Niclosamide.
- Produits actifs contre les Strongles et le Tenia : Fenbendazole, Mebendazole, Oxybendazole, Albendazole, Febantel.
- Produits actifs contre la Grande Douve et le Tenia : Bithionol Sulfoxyde, Albendazole.
- Produits actifs contre la Petite Douve et le Tenia : Cambendazole en pâte.

Le vétérinaire du G.I.E. vous conseille de consulter votre vétérinaire ou un technicien spécialisé.

* * * * * * * * * * * * * * * *

La présente lettre constitue un service d'information fonctionnant dans deux abattoirs, pour les éleveurs de moutons et chèvres. Il a été récemment mis en place et, afin de l'améliorer, nous recevons volontiers par courrier, à l'adresse du G.I.E. OVIN RHONE-ALPES, vos remarques ou observations (préciser vos noms et adresse et la date d'abattage ci-dessus).

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos meilleurs sentiments.